

131.01

ED COMPARADA

372.955

301



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

1949

DISTRIBUIÇÃO

Situation de l'Éducation
Précolaire en Yann

MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

P.1

131.01

O . M . E . P .

Situation de l'Education Préscolaire

en I R A N

Renseignements fournis par :

Monsieur VAHID
Pour le Ministre de l'Education Nationale
T E H E R A N

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

QUESTIONNAIRE I

Age de l'obligation scolaire : 6 ans révolus

Nombre d'enfants vivants en 1949

0 à 1 an	300.000
1 à 2 ans	337.000
2 à 3 ans	324.000
3 à 4 ans	320.000
4 à 5 ans	340.000
5 à 6 ans	300.000
6 à 7 ans	330.000
	<hr/>
TOTAL	2.251.000

L'éducation des enfants au-dessous de l'âge scolaire obligatoire n'est pas organisée en Iran. Il existe des établissements privés, à Téhéran et en Province qui s'en occupe néanmoins. Ces établissements appelés écoles maternelles ou jardins d'enfants sont contrôlés par le Ministère de l'Education Nationale. Quelques uns reçoivent accidentellement une subvention de l'Etat.

La Municipalité de Téhéran cependant entretient une crèche unique dans le pays. D'ancienne fondation, cette crèche municipale a été réorganisée il y a une dizaine d'années. Les enfants abandonnés recueillis de toutes part y grandissent jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge scolaire obligatoire. Une école maternelle y est annexée qui assure leur première éducation.

T A B L E A U I A

P E T I T E

Nom des Institutions	Département responsable
Crèche	Municipalité de Téhéran

T A B L E A U I B

S E C O N D E

Nom des Institutions	Département responsable
Ecoles maternelles et Jardins d'enfants	Initiatives privées, Quelques uns reçoivent accidentellement une subvention de l'Etat

E N F A N C E (0 à 18 mois ou 2 ans)

: Contrôle de ces : institutions, autorités : qui l'assurent	: Nombre de ces		: Nombre d'enfants	
	: établissements		: inscrits au I.I.49	
	: Publics	: Privés	: Publics	: Privés
: Services de Santé Municipaux	: I	:	: 200	:

E N F A N C E (18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

: Contrôle de ces : institutions, autorités : qui l'assurent	: Nombre de ces		: Nombre d'enfants	
	: établissements		: inscrits au I.I.49	
	: Publics	: Privés	: Publics	: Privés
: Ministère de l'Education : Nationale	: renseignements non fournis			

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE D' INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II A. : PETITE ENFANCE
(0 à 18 mois ou 2 ans)

I.- NATURE de l'INSTITUTION : CRECHE MUNICIPALE de TEHERAN

a) Autorités responsables

1°- assurant le fonctionnement : le fonctionnement et l'entretien de cette crèche dépend entièrement de la Municipalité de Téhéran

2°- assurant le contrôle : Le contrôle a lieu par les services de santé municipaux.

b) Nombre de ces institutions dans le pays

Il n'y a que cette crèche dans tout le pays

c) Conditions d admission des enfants.

On n'y reçoit les nouveaux nés abandonnés et recueillis par les agents de police sur les voies publiques. Elle est entièrement gratuite.

Les orphelins de père ou de mère reconnus indigents par le commissariat de Police du quartier respectif y sont admis en second lieu.

d) Horaire

Trois équipes différentes d'employés assurent le service de la crèche jour et nuit comprenant en outre, des infirmières, une infirmière en chef et un médecin des maladies d'enfants qui sont de garde, par période de 8 heures, à tour de rôle.

e) Services rendus

Service social - la nourriture des enfants est réglée par le Comité Directeur tous les trois mois selon la saison.

Menus : purée d'épinards ou de pommes de terre, suc de mouton ou de foie, compote de fruits, riz à la carotte, soupe de moelle de boeuf lait caillé ou yoghourt au sucre, purée de pommes de terre ou

.../...

d'épinards, ragoût de courge, riz au lait, compote.

Le prix de revient des repas varie entre 20 et 30 riales

Les enfants sont vêtus de vêtements de lin en été, de vêtements de laine, l'hiver.

Service médical - La surveillance médicale s'exerce à toute heure du jour et de la nuit par 3 équipes qui se relaient toutes les 8 heures. Les bulletins de santé et d'alimentation des enfants sont affichés à leur chevet, sur feuilles séparées et journalièrement contrôlés par les médecins qualifiés.

Education - Une école maternelle est annexée à la crèche. La Directrice et l'institutrice de cette école donnent la première éducation aux enfants de la crèche jusqu'à leur entrée à l'Orphelinat de Téhéran et suivant l'emploi du temps commun aux écoles maternelles privées placées sous le contrôle du Ministère de l'éducation Nationale

f) Effectifs

La crèche municipale de Téhéran est prête pour recevoir 300 enfants et en entretient 200 en ce moment.

Il y a 25 infirmières réparties entre 3 groupes et chaque infirmière peut garder 10 enfants à la fois.

g) Rapports avec la famille

Les visites sont autorisées 2 fois par semaine

2.- PERSONNEL

Le personnel comprend : 138 personnes, à savoir :

- 5 employés de Bureau
- 2 médecins spécialistes des maladies d'enfants
- 1 Directrice
- 1 Surveillante Générale
- 1 pharmacien
- 5 aides médecins
- 1 Directrice d'école
- 1 institutrice
- 10 infirmières en chef
- 75 infirmières et aides infirmières
- 18 couturières, blanchisseuses et repasseuses
- 4 employées travaillant à la laiterie
- 6 domestiques, jardinier-concierge et garçon facteur

.../...

Les fonctionnaires sus-mentionnés sont spécialisés en leur matière respective et les infirmières sortent d'une école qui les forme.

Tous jouissent des mêmes conditions que les autres employés de l'Etat en fait d'heures de service quotidien ou hebdomadaire, de congés annuels, de traitement ou de retraite selon qu'ils appartiennent aux cadres officiels de l'Etat ou qu'ils sont employés administratifs, techniciens ou du corps enseignant.

3.- INSTALLATION MATERIELLE

Le local de l'Etablissement spécialement bâti pour la crèche depuis une dizaine d'années est pourvu de salles vastes et bien éclairées, possédant tout le confort moderne nécessaire au bon entretien de 300 petits deshérités.

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE d'INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II B : SECONDE ENFANCE
(18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

Ces écoles maternelles et jardins d'enfants étant des initiatives privées, aucun renseignement, n'a été donné sur eux.